Conférence générale

GC(66)/INF/8 11 août 2022

Distribution générale

Français Original : anglais

Soixante-sixième session ordinaire

Renseignements préliminaires à l'intention des délégations

A. Ouverture de la 66^e session ordinaire

- 1. La 66^e session ordinaire de la Conférence générale¹ s'ouvrira le **lundi 26 septembre 2022, à 10 h**. Elle se tiendra dans les bâtiments M et C du Centre international de Vienne (CIV)².
- 2. Les séances plénières se tiendront dans la salle des plénières (1^{er} étage du bâtiment M). La Commission plénière se réunira dans la salle du Conseil C (4^e étage du bâtiment C).
- 3. Dans la salle des plénières, six sièges seront attribués à chaque État Membre.
- 4. À moins que la Conférence générale n'en décide autrement, les séances du matin commenceront à 10 h et celles de l'après-midi à 15 h. Les délégués sont priés d'avoir pris place à ce moment-là afin que les séances puissent commencer à l'heure. Si des séances du soir s'avèrent nécessaires, elles seront annoncées durant la session.

B. Consultations préalables à la session

5. Pendant le week-end précédant l'ouverture de la Conférence générale (le samedi 24 et le dimanche 25 septembre), des locaux seront mis à disposition sur demande pour la tenue de réunions de groupes. Il est recommandé aux États Membres d'utiliser ces locaux en vue de parvenir à un accord sur les questions d'organisation (concernant, par exemple, la composition du Bureau) avant l'ouverture

¹ L'ordre du jour provisoire de la 66^e session ordinaire figure dans les documents GC(66)/1 et Add.1.

² Voir le plan à l'annexe II.

de la session, le lundi 26 septembre. Cela contribuera au bon déroulement des travaux de la Conférence générale. Les États Membres devraient donc faire en sorte, le cas échéant, que leurs représentants arrivent à Vienne à temps pour participer aux réunions des groupes précédant la session et à la prise des décisions pertinentes. Il conviendra de réserver les salles de réunion avant le mercredi 21 septembre par l'intermédiaire de la Section des services de conférence de l'Agence. Les demandes doivent être soumises par courrier électronique à l'adresse GC-Room-Reservations. Contact-Point@iaea.org.

C. Inscription

- Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur de la Conférence générale3, chaque État Membre de l'Agence est représenté par un délégué qui peut être accompagné d'autant de suppléants, conseillers, conseillers techniques, experts et autres adjoints du même rang qu'il le juge nécessaire.
- 7. Les procédures d'inscription ont été communiquées dans la pièce jointe aux invitations envoyées à tous les États Membres et aux organisations invitées le 9 juin 2022. Les points focaux désignés procéderont à l'inscription en ligne de leur délégation sur le portail en ligne InTouch+, accessible à l'adresse https://intouchplus.iaea.org/ à l'onglet consacré à la Conférence générale. Les inscriptions seront ouvertes le 22 août et devront être achevées le 21 septembre au plus tard⁴.
- Chaque participant à la Conférence générale aura besoin d'une carte d'accès avec photographie pour accéder au CIV. Les chefs des missions permanentes et le personnel diplomatique accrédité auprès de l'AIEA n'ont pas besoin d'une nouvelle carte d'accès mais doivent s'assurer que la carte d'identification dont ils disposent sera valide aux dates de la Conférence générale. Les autres participants de chaque délégation doivent retirer une carte d'accès au CIV valide pour la durée de la Conférence générale.
- Une fois les participants inscrits en ligne, le bureau des cartes d'identité du Service de la sécurité du CIV enverra, à l'adresse électronique qu'ils auront fournie, un courriel contenant un lien qui permet de télécharger une photographie ou de confirmer/remplacer une photographie existante dans la base de données du bureau des cartes d'identité de l'ONU. Les participants qui n'auront pas téléchargé leur photographie devront prévoir du temps supplémentaire sur place pour se faire photographier et obtenir leur carte d'accès.
- 10. Pour éviter de longues files d'attente le lundi 26 septembre au matin, les participants inscrits sont vivement encouragés à retirer leur carte d'accès à l'avance en se présentant au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) munis d'une pièce d'identité avec photo en cours de validité, aux dates suivantes :

Jeudi 22 septembre de 12 à 16 heures Vendredi 23 septembre de 9 à 18 heures Dimanche 25 septembre de 10 à 18 heures

11. Les participants doivent en principe retirer leur carte d'accès en personne ; toutefois, les cartes qui auront été préalablement imprimées pourront être retirées par une personne autorisée sur présentation d'une note verbale ou d'une lettre officielle indiquant les noms de la personne autorisée et des participants concernés. Veuillez noter que les cartes d'accès retirées ne peuvent pas être retournées au

³ Document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

⁴ Les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les États non membres doivent contacter GC-Registration.Contact-Point@iaea.org pour s'inscrire.

bureau des inscriptions de l'AIEA ni réimprimées. Celles qui n'auront pas été retirées à l'avance pourront être récupérées au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1) à partir du **lundi 26 septembre** à 7 h 30.

- 12. Il est rappelé aux participants que les cartes d'accès doivent être portées en permanence de manière visible dans l'enceinte du CIV.
- 13. Il sera possible de s'inscrire sur place au bureau des inscriptions de l'AIEA (porte 1), sur présentation d'une lettre officielle de désignation accompagnée d'une pièce d'identité avec photo, les jours suivants :

Jeudi 22 septembre de 12 à 16 heures
Vendredi 23 septembre de 9 à 18 heures
Dimanche 25 septembre de 10 à 18 heures
Lundi 26 septembre de 7 h 30 à 18 heures
Mardi 27 septembre de 8 à 18 heures
Mercredi 28 septembre de 9 à 12 heures

Veuillez prévoir suffisamment de temps pour les contrôles de sécurité et l'inscription.

- 14. Toute question concernant la procédure d'inscription doit être adressée par courriel à GC-Registration.Contact-Point@iaea.org .
- 15. Les participants à la conférence qui ont besoin d'un visa pour l'Autriche sont instamment priés de contacter le représentant consulaire de l'Autriche le plus proche et de faire leur demande de visa bien à l'avance. Les questions concernant les visas peuvent être adressées par courriel à l'adresse GC-Registration.Contact-Point@iaea.org. Le Secrétariat appuiera les demandes de visa des participants inscrits sous réserve du respect de la politique du pays hôte en matière de visa et des conditions d'entrée sur le territoire. La décision d'accorder ou non un visa appartient aux autorités autrichiennes.
- 16. Il est rappelé aux États Membres que, conformément à l'article 26 du Règlement intérieur de la Conférence générale, le coût de la participation d'une délégation à la Conférence générale est à la charge de l'État Membre représenté par cette délégation.
- 17. Une liste provisoire des participants (document GC(66)/INF/9 Liste provisoire), établie à partir des informations qui auront été reçues par le Secrétariat au mercredi 21 septembre, sera publiée le vendredi 23 septembre et mise en ligne sur le site web de la Conférence générale et l'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings). Une liste définitive des participants (document GC(66)/INF/9), contenant les renseignements qui auront été communiqués au Secrétariat avant le mercredi 28 septembre à 15 h, sera mise en ligne le vendredi 30 septembre. Des exemplaires imprimés de ces listes seront disponibles sur demande au Service du protocole (M0E 75).
- 18. Si des modifications doivent être apportées après la publication de la liste provisoire, les délégations sont priées d'en informer le Service du protocole en écrivant à l'adresse GC-Registration.Contact-Point@iaea.org avant le mercredi 28 septembre à 15 h afin que la liste définitive puisse être mise à jour.

D. Pouvoirs des délégués

19. Les chefs de délégation (mais non les autres membres des délégations) doivent être munis de pouvoirs établis expressément pour la session, **même s'ils sont déjà accrédités auprès de l'Agence**, par exemple en qualité de représentant résident. En vertu de l'article 27 du Règlement intérieur de

la Conférence générale, les pouvoirs originaux doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères de l'État Membre concerné et doivent être communiqués au Directeur général si possible au moins sept jours avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire le **lundi 19 septembre** au plus tard, pour faciliter le bon déroulement des travaux de la Conférence, en particulier ceux du Bureau.

- 20. À partir du dimanche 25 septembre à 14 h 30, les pouvoirs originaux qui n'auront pas déjà été transmis au Directeur général devront être remis en mains propres au fonctionnaire chargé des pouvoirs (salle M0E 69, rez-de-chaussée du bâtiment M). Il convient de noter que les pouvoirs ne pourront pas être acceptés lors de l'inscription à la porte 1 du CIV.
- 21. Pour toute question concernant les pouvoirs, veuillez contacter le fonctionnaire chargé des pouvoirs (mél. : <u>Credentials@iaea.org</u>).

E. Documents

- 22. Conformément à la politique de respect de l'environnement et d'utilisation rationnelle du papier établie par l'Agence pour la distribution de documents, la documentation de la Conférence générale sera disponible sous forme électronique sur le site de la 66° Conférence générale de l'AIEA. Les projets de résolution seront disponibles sur GovAtom. Les délégués sont priés d'apporter un dispositif informatique de type tablette et d'utiliser au maximum ce service pour permettre de réduire les coûts d'impression et de distribution des documents de l'Agence. S'il s'avère que l'utilisation des versions électroniques n'est pas pratique ou possible, des exemplaires papier pourront être obtenus, sur demande, auprès du Service des documents, à proximité de la salle des plénières (1er étage du bâtiment M).
- 23. Les résumés quotidiens des séances seront mis en ligne. Toutes les manifestations seront aussi annoncées sur les écrans des bâtiments M et C.
- 24. Les délégués qui souhaitent soumettre des projets de résolution ou d'autres documents à la Conférence pendant la session sont priés d'en remettre le texte **le plus tôt possible** au secrétaire de la Conférence générale ou au secrétaire de la Commission plénière (M. Austin McGill, mél. : <u>A.McGill@iaea.org</u> ou <u>SEC-PMO.Contact-Point@iaea.org</u>). Cela facilitera considérablement le déroulement des travaux, en particulier ceux de la Commission plénière, qui doit habituellement étudier un grand nombre de projets de résolutions et faire des recommandations à leur sujet.

F. Débat général – liste des orateurs

25. Jusqu'à l'ouverture de la session de la Conférence générale, le lundi 26 septembre, les demandes d'inscription sur la liste des orateurs pour la discussion générale devront être directement adressées en personne ou par écrit au Secrétariat des organes directeurs (M^{me} Crosby Plaza Hernández, bureau A2869, poste 22339, mél.: C.Plaza@iaea.org ou GC-Speakers-List@iaea.org). Comme le document GC(66)/INF/1, publié le 30 mai, en informait les États Membres, l'inscription sur la liste des orateurs s'est faite du 20 au 22 juin ; un tirage au sort a eu lieu à 11 heures le 23 juin afin de déterminer l'ordre des orateurs des États Membres qui avaient demandé à être inscrits sur la liste⁵. Depuis, les États Membres qui demandent à être inscrits sur la liste sont ajoutés dans l'ordre où ils en font la

⁵ Cette procédure a été approuvée par la Conférence générale en 1989.

demande. Il convient de noter cependant que la pratique consistant à accorder la priorité aux ministres participant au débat général sera maintenue.

26. À partir du lundi 26 septembre, les délégués qui ne se sont pas encore fait inscrire sur la liste des orateurs et qui souhaitent néanmoins prendre la parole au cours du débat général sont priés de se mettre en rapport avec les personnes chargées d'établir la liste, à leur bureau dans la salle des plénières, au 1er étage du bâtiment M.

G. Déclarations au débat général

- 27. Conformément à la décision adoptée par la Conférence générale en 2016 concernant la rationalisation de ses travaux⁶, les délégués sont tenus de limiter la durée de leur intervention à sept minutes.
- 28. La discussion générale dure habituellement quatre jours. Afin d'utiliser au mieux le temps disponible, les États Membres pourraient envisager de faire des déclarations de groupe.
- 29. Au lieu de prononcer leurs déclarations en présentiel, les délégations, les États Membres et les observateurs ont la possibilité d'envoyer des vidéos pré-enregistrées (également limitées à sept minutes) des déclarations qu'ils souhaitent prononcer lors du débat général. Ils devront soumettre ces déclarations enregistrées au Secrétariat de l'AIEA (GC-Statements@iaea.org) le 14 septembre au plus tard. Le délégué ou chef de délégation prononçant la déclaration pré-enregistrée sera inscrit au nom de l'État Membre sur la liste des participants avec une mention précisant que la déclaration a été prononcée sous la forme d'une vidéo diffusée lors du débat général.
- 30. Des procédures et des indications détaillées relatives à la soumission de déclarations vidéos pré-enregistrées lors du débat général seront mises à la disposition des États Membres.
- 31. Il est rappelé aux délégués que de nombreux participants comptent sur l'interprétation. À ce titre, les délégués sont invités à parler à un rythme raisonnable, de telle sorte que les interprètes puissent restituer leur propos de manière fluide et précise.
- 32. Pour faciliter l'interprétation et la distribution publique des déclarations du débat général, celles-ci devraient être envoyées par courrier électronique à l'adresse GC-Statements@iaea.org. Le nom/rang de la personne qui prononce la déclaration devra être indiqué clairement sur la page de couverture ou la première page de la déclaration.
- 33. Chaque déclaration sera disponible sur le site web de l'Agence Orateurs et déclarations : 66e Conférence générale de l'AIEA | AIEA aux formats PDF et audiovisuel, dès que possible après qu'elle aura été prononcée, à moins que l'État Membre concerné n'en restreigne la distribution, auquel cas il devra l'indiquer clairement sur la déclaration. Aux fins de téléchargement, le texte des déclarations ne devra pas comporter de mention manuscrite ou de texte barré. Il convient de noter que seules les déclarations faites oralement seront consignées dans les comptes rendus officiels de la Conférence générale.

⁶ Décision GC(60)/DEC/8.

H. Langues de travail et interprétation

- 34. Les langues de travail de la Conférence générale sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe ; les déclarations faites dans l'une de ces langues pendant les séances officielles de la Conférence générale feront l'objet d'une interprétation simultanée dans les autres langues de travail. Les délégués sont priés d'envoyer à l'avance, à l'adresse GC-Statements@iaea.org, le texte de leur déclaration dans l'une de ces langues en formats PDF et Word.
- 35. Si des délégués souhaitent prendre la parole dans une langue autre que les langues de travail, ils doivent, conformément à l'article 87 du Règlement intérieur de la Conférence générale, prendre euxmêmes les dispositions voulues pour assurer l'interprétation dans l'une des langues de travail et en informer le Secrétariat dès que possible. Ils sont également tenus de fournir à l'avance un exemplaire de leur intervention en anglais à l'intention des interprètes.

I. Promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2023, contributions au budget ordinaire et autres questions liées aux contributions

- 36. Conformément à la recommandation du Conseil des gouverneurs du 7 juin 2022 demandant que la Conférence générale approuve un objectif de 92 600 000 euros pour les contributions des États Membres au Fonds de coopération technique (FCT) en 2023, une lettre circulaire indiquant les parts de l'objectif de chaque État Membre (calculées d'après les quotes-parts de base applicables en 2023) a été envoyée aux États Membres. Il est à espérer que ces informations faciliteront la pratique habituelle selon laquelle les États Membres annoncent leurs contributions au FCT avant ou pendant la session de la Conférence générale.
- 37. Les États Membres n'ignorent pas que la procédure d'annonce de contributions participe dans une large mesure à une planification et une organisation efficaces du cycle et des activités de coopération technique pour l'année suivante. Un document informant les délégués des montants des contributions promises par les États Membres sera diffusé lors de la prochaine session ordinaire de la Conférence générale. Comme ce document sera mis à jour pendant la Conférence générale, il serait souhaitable que les États Membres en facilitent l'établissement dans les délais voulus en indiquant, dès qu'ils le pourront, le montant de leurs promesses de contributions. Pendant la session, les promesses de contributions pourront être communiquées au personnel de l'Unité des contributions, qui aura un bureau dans la salle des plénières (1er étage du bâtiment M), et qui tiendra à jour l'état des promesses de contributions au FCT pour 2023.
- 38. Les fonctionnaires de l'Unité des contributions se tiendront également à disposition dans la salle M0E 67 (rez-de-chaussée du bâtiment M, poste 21350) pour examiner les questions liées aux contributions au budget ordinaire, aux contributions au FCT et aux contributions extrabudgétaires, et pour répondre à toute question que les États Membres pourraient avoir au sujet des arriérés, des plans de versement et du droit de vote. Le bureau de l'Unité des contributions sera ouvert du lundi 26 septembre au jeudi 29 septembre, de 9 h à 18 h, et le vendredi 30 septembre, de 9 h à la clôture de la séance plénière.

⁷ En 2021, les documents correspondants ont été distribués sous les cotes GC(65)/21, GC(65)/21/Rev.1 et GC(65)/21/Rev.2.

J. Forum scientifique organisé en marge de la session de la Conférence générale

- 39. Le Forum scientifique a pour objectif d'encourager les discussions sur des questions scientifiques et techniques en rapport avec les activités de l'Agence et intéressant les États Membres. Cette année, il aura lieu les **mardi 27 et mercredi 28 septembre** et aura pour thème « **Rayons d'espoir : soins contre le cancer pour tous** ». Le programme provisoire figure à l'annexe I du présent document. Toutes les séances se tiendront dans la salle du Conseil D (4^e étage du bâtiment C). Les discussions se dérouleront en anglais uniquement.
- 40. L'inscription devra se faire sur le portail InTouch+ de l'Agence. Un lien d'inscription pour participation en ligne sera disponible sur le site web.
- 41. Le Forum scientifique sera également retransmis en direct, ce qui donnera la possibilité aux participants en ligne d'échanger avec les experts grâce à l'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings).

K. Présentation des traités

- 42. La cérémonie de présentation des traités a pour objet de promouvoir l'adhésion universelle aux traités multilatéraux les plus importants dont le Directeur général de l'AIEA est dépositaire. À cet égard, comme les années précédentes, elle offre aux États Membres une occasion supplémentaire de déposer leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.
- 43. La cérémonie se déroulera le **lundi 26 septembre 2022**, de 14 à 15 heures, dans la salle M0E 68.
- 44. Pour de plus amples informations concernant la cérémonie de présentation des traités, veuillez vous adresser au Bureau des affaires juridiques en écrivant à l'adresse Depositary@iaea.org.

L. Réunions sur la coopération technique

45. Les réunions des représentants des États parties aux accords de coopération AFRA, ARASIA, ARCAL et RCA, et les réunions des représentants des États Membres de la région Europe sont indiquées à l'adresse

https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc66/events/technical-cooperation-meetings.

46. Des consultations avec les représentants des États Membres participant à des activités de coopération technique avec l'Agence auront lieu avant la session de la Conférence générale. Des réunions seront organisées au cours de la semaine de la Conférence générale pour les délégations présentes à Vienne uniquement pendant la durée de la session, ainsi que pour traiter de questions et de problèmes particuliers.

M. Autres réunions

47. Des informations détaillées sur les événements ci-après sont disponibles sur le site de la 66^e Conférence générale

https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc66/events/other-meetings:

- Forum du Groupe international pour la sûreté nucléaire sur les aspects de sûreté des installations nucléaires dans les situations de conflit armé
- Forum des exploitants nucléaires : Avantages de l'harmonisation pour le parc de centrales nucléaires en exploitation
- Réunion à l'intention des hauts responsables de la réglementation en matière de sûreté et de sécurité

N. Visites organisées pendant la Conférence générale

48. Une liste des visites organisées et des informations détaillées sont disponibles sur le site web de la 66^e Conférence générale

https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc66/events/organized-visits.

O. Manifestations organisées en marge de la Conférence générale

49. Une liste des manifestations parallèles est disponible sur le site web de la 66^e Conférence générale https://www.iaea.org/about/governance/general-conference/gc66/events

P. Expositions et présentations

50. Des informations sur les expositions et les présentations sont disponibles sur le site web de l'Agence : 66^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA.

Q. Services informatiques

Service d'assistance informatique

51. Pendant la Conférence générale, la Division de la technologie de l'information de l'Agence assurera un service d'assistance informatique en salle M0E 26 (rez-de-chaussée du bâtiment M) (poste 27152).

Courrier électronique externe et internet

- 52. Une connexion internet située dans le Bureau d'assistance aux délégations dans la salle M0E 23 (rez-de-chaussée du bâtiment M) est à la disposition des délégués qui souhaitent se connecter à internet et consulter leur courrier électronique.
- 53. Les délégués ayant leur propre ordinateur portable, téléphone portable ou tablette équipé d'une connexion sans fil pourront se connecter à l'internet à haut débit dans les bâtiments M et C en se connectant au réseau wi-fi gratuit « WLAN-GUEST ». L'utilisation du réseau sans fil destiné aux invités de l'AIEA est soumise à des <u>règles d'usage</u>.

Bureau d'assistance aux délégations

54. Un service de secrétariat sera assuré pour fournir aux délégations des États Membres une assistance en matière de formatage et d'édition, de photocopie, de numérisation et d'obtention de versions imprimées de documents en ligne et des déclarations faites en séances plénières. Ce service sera installé dans le bureau M0E 23, au rez-de-chaussée du bâtiment M.

Diffusion en direct

55. Les séances plénières et les séances du forum scientifique seront diffusées en direct sur internet et accessibles sur le site web de l'Agence à l'adresse

Live Streaming: 66^e Conférence générale de l'AIEA | AIEA.

R. Informations générales

Entrée des voitures officielles au Centre international de Vienne

- 56. Pendant la 66° session ordinaire de la Conférence générale, les véhicules des missions permanentes et du personnel des missions permanentes enregistrés auprès de l'administration du garage du CIV pourront stationner dans les zones de stationnement du CIV, comme à l'accoutumée. Les missions permanentes sont encouragées à utiliser, dans la mesure du possible, des véhicules enregistrés auprès du CIV pour déposer et prendre des personnes. Outre les chauffeurs et véhicules des missions permanentes, d'autres véhicules avec chauffeur pourront être autorisés à pénétrer dans l'enceinte du CIV pour déposer ou prendre des personnes pendant la Conférence générale. Les places de stationnement étant limitées, des autorisations d'accès temporaires seront délivrées selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Les demandes d'autorisations d'accès temporaire au CIV doivent être adressées sous la forme d'une note verbale envoyée par courrier électronique à l'administration du garage (vicgarageadministration@un.org), avec copie au service du protocole de l'AIEA (protocol.contact-point@iaea.org), dès que possible, et au plus tard le mercredi 21 septembre à 16 h. L'administration du garage du CIV enverra par courrier électronique des autorisations d'accès au CIV numériques aux personnes qui en auront fait la demande afin que celles-ci les impriment et les présentent lors de leur entrée dans le CIV.
- 57. Les chauffeurs qui ne seraient pas munis d'un badge d'accès valide doivent être inscrits au moyen du système d'inscription en ligne de la Conférence générale en tant que personnel d'appui, avec la mention « chauffeur » indiquée en remarque. Les badges des chauffeurs doivent être retirés à l'avance, car ils devront être présentés, avec les autorisations d'accès au CIV, lors de l'entrée dans le CIV.
- 58. La hauteur des véhicules entrant au CIV par la porte 2 ne doit pas être supérieure à 2,10 mètres.

Économat du CIV

59. L'accès à l'économat est limité aux titulaires d'une carte d'accès validée à cette fin. Conformément à l'accord pertinent entre l'Agence et la République d'Autriche, les **chefs des délégations** des États Membres qui participent à la Conférence générale – à l'exclusion des ressortissants autrichiens et des apatrides résidant en Autriche – peuvent se rendre à l'économat pour la durée de la session de la Conférence générale. L'accès à l'économat, qui est incorporé dans la carte d'accès à la Conférence générale, devra être activé au bureau/service d'information de l'économat. Si le chef de délégation s'en va avant la fin de la Conférence générale, l'accès à l'économat sera désactivé au moment de son départ et sera par la suite réactivé pour le nouveau chef de délégation dûment désigné au moment de la notification au Service du protocole (salle M0E 75 du bâtiment M), ou par courrier électronique (GC-Registration.Contact-Point@iaea.org). Un badge sera délivré au nouveau chef de délégation dûment désigné par le personnel des Services de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies à la porte 1 (bureau des cartes d'identité). Toute autre question à cet égard devra être adressée au Service du protocole.

Accès au CIV depuis l'Austria Center Vienna

60. L'entrée au CIV par l'Austria Center Vienna (ACV), située au rez-de-chaussée du bâtiment M, sera ouverte pour faciliter l'accès aux membres des délégations des États Membres qui ont loué des bureaux à l'ACV. Les heures d'ouverture de l'entrée au CIV par l'ACV située au rez-de-chaussée du bâtiment M sont les suivantes : du lundi 26 septembre au vendredi 30 septembre de 8 heures jusqu'à une heure après la fin des réunions.

Application pour les conférences et les réunions de l'AIEA

61. L'application pour les conférences et les réunions de l'AIEA (IAEA Conferences and Meetings app) peut être téléchargée via Google Play ou App Store. Elle donne des informations sur les séances plénières, les séances de la Commission plénière, les expositions, les manifestations parallèles et les visites organisées, ainsi que sur le forum scientifique.

L'application mobile permet aux participants :

- de créer un calendrier personnalisé et de voir les informations actualisées du programme de toutes les manifestions liées à la Conférence générale;
- de recevoir des mises à jour de la liste des orateurs qui interviendront en séance plénière et l'horaire des séances plénières et de la Commission plénière; et
- de voir les présentations PowerPoint des orateurs qui ont autorisé leur publication après l'exposé.

Pour toute aide concernant l'application mobile, veuillez écrire à l'adresse GC. Contact-Point@iaea.org

Politique antitabac au Centre international de Vienne

- 62. Il est interdit de fumer en dehors des espaces fumeurs suivants, situés au niveau P-3:
 - i. espace fumeur situé entre les bâtiments A et B;
 - ii. espace fumeur situé devant le bâtiment D; et
 - iii. espace fumeur situé entre les bâtiments D et E.
- 63. Il n'est permis de fumer, pas même des cigarettes électroniques, dans aucun autre espace du CIV (pas même sur les terrasses, sur l'esplanade et dans tout autre espace ouvert).

S. Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies

- 64. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) adhère au Code de conduite pour la prévention du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements du système des Nations Unies (le « Code de conduite »), approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) du système des Nations Unies en juillet 2019.
- 65. Tous les événements du système des Nations Unies sont soumis aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées et l'Agence s'engage à organiser des événements auxquels toute personne peut participer dans un environnement inclusif, respectueux et sûr.
- 66. Tous les participants à la 66° session ordinaire de la Conférence générale sont tenus de respecter les normes établies dans le <u>Code de conduite</u>, disponible à l'adresse https://www.un.org/management/sites/www.un.org.management/files/un-system-model-code-conduct-fr.pdf.
- 67. Pour signaler un cas de harcèlement, contactez le Centre des opérations de sécurité de l'UNSSS au +43 1 26060 3903/4.

FORUM SCIENTIFIQUE 2022 DE L'AIEA

Rayons d'espoir : soins contre le cancer pour tous

27-28 septembre 2022

Siège de l'AIEA, Vienne (Autriche)

Programme provisoire

Mardi 27 septembre 2022

9 h 30 - 11 h 00 **Séance d'ouverture**

Le Forum scientifique commencera par une allocution du Directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, suivie de déclarations de plusieurs orateurs de haut niveau.

11 h 00 - 13 h 00 **Déjeuner**

13 h 00 - 14 h 45 Séance 1 : Le rôle des technologies radiologiques dans la gestion médicale des patients atteints de cancer

La **première séance** portera sur les utilisations médicales des rayonnements pour le diagnostic du cancer et le traitement des patients. Le rôle fondamental de la radiothérapie face à la charge mondiale de cette maladie sera examiné en tenant compte du fait que de nombreux pays n'ont pas un seul appareil de radiothérapie. Il sera également question du rôle de la radiologie et de la médecine nucléaire dans la fourniture d'informations diagnostiques aux fins du traitement des patients, ainsi que de modèles de calcul des coûts.

14 h 45 – 15 h 15 **Pause café**

15 h 15 - 16 h 00 Séance 2 : Améliorer la qualité, la sûreté et la durabilité

Le renforcement des établissements régionaux de cancérologie et l'établissement de réseaux de collaboration concernant tous les aspects de la médecine radiologique contribueront à assurer la qualité, la sûreté et la durabilité des soins contre le cancer pour tous. Il sera également question de la mise en place de centres d'excellence régionaux, établissements qui collaborent depuis longtemps avec l'AIEA et dont les services précieux sont essentiels pour fournir des soins et une formation de qualité au niveau régional. L'appui fourni aux pays par l'AIEA sous la forme de formations, de mise à disposition d'experts et d'amélioration de la qualité sera examiné.

16 h 00 – 17 h 00 **Séance 3 : Développer l'innovation**

La **troisième séance** soulignera le rôle crucial de l'innovation face aux besoins mondiaux croissants en matière de soins contre le cancer, compte tenu du rôle qu'elle joue dans l'éducation et la recherche. Les intervenants traiteront de l'importance de l'accès aux technologies modernes pour permettre l'expansion

des services de soins contre le cancer, ainsi que de la coopération du Secrétariat avec les États Membres pour favoriser ce développement.

Mercredi 28 septembre 2022

09 h 30 - 11 h 15

Séance 4 : Les rayonnements en médecine dans tous les aspects de la lutte contre le cancer - Améliorer l'accès aux utilisations médicales des rayonnements dans le monde en toute sûreté et sécurité

Pour réduire la charge du cancer, il faut une approche multisectorielle, multidisciplinaire et fondée sur des données factuelles et sur une couverture sanitaire universelle aux fins d'une prévention efficace du cancer. La **quatrième séance** portera sur l'intégration des utilisations des rayonnements en médecine à toutes les étapes de la lutte contre le cancer avec des exemples de pays, sur le rôle de la sûreté et de la sécurité en médecine radiologique et sur le rôle des initiatives mondiales de lutte contre le cancer.

11 h 15 – 11 h 45

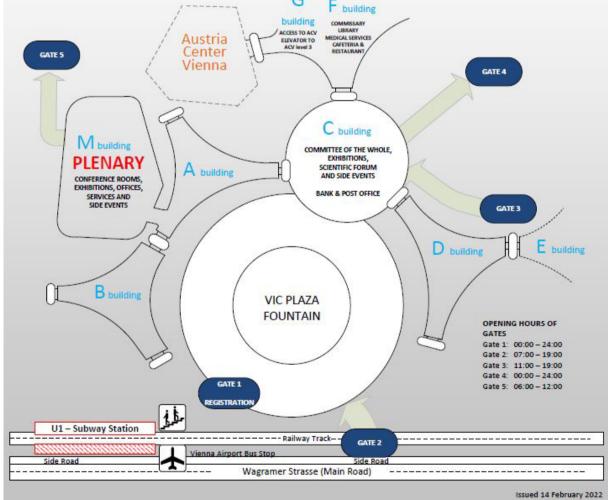
Pause café

11 h 45 - 12 h 45

Séance 5 : La voie à suivre

La cinquième séance sera une table ronde de haut niveau qui soulignera l'importance des partenariats et des collaborations pour promouvoir l'accès aux soins contre le cancer grâce à l'initiative « Rayons d'espoir » de l'AIEA. Qu'il s'agisse des pays qui veulent se doter de leur premier centre de radiothérapie ou de ceux qui veulent renforcer leurs programmes nationaux de lutte contre le cancer, cette session portera sur la mobilisation des ressources et la sensibilisation des institutions financières internationales, des agences de développement et du secteur privé, et sur l'appui renouvelé fourni par les États Membres pour compléter les sources de financement existantes.

66th GENERAL CONFERENCE 26 – 30 September 2022 OVERVIEW PLAN



66th GENERAL CONFERENCE 26 - 30 September 2022 DELEGATIONS ENTRY AND DROP OFF POINTS

